



Canadian Space Agency
Agence spatiale canadienne



Rapport annuel des membres externes du Comité de vérification

2011-2012

Direction, vérification et évaluation

Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE AU PRÉSIDENT DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE	2
1.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
2.0 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	5
2.1 OBJET	5
2.2 COMITÉ	5
2.3 RÉUNIONS	5
2.4 CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	5
3.0 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ENTREPRISES ET RÉSULTATS DES EXAMENS	6
3.1 SESSION D'ORIENTATION À L'INTENTION DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	6
3.2 RAPPORT DE VÉRIFICATION INTERNE	6
3.3 HUIS CLOS	6
3.4 AUTO-ÉVALUATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	7
4.0 ÉVALUATION DES SECTEURS DE RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	7
4.1 VALEURS ET ÉTHIQUE	7
4.2 GESTION DU RISQUE ET PROFIL DE RISQUE CORPORATIF	7
4.3 GOUVERNANCE ET CADRE DE CONTRÔLE DE LA GESTION.....	7
4.4 ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE.....	8
4.5 RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT	8
4.6 RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS	9
5.0 ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ ET DU RENDEMENT DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE	9
5.1 CHARTE DE LA VÉRIFICATION INTERNE.....	9
5.2 INDÉPENDANCE ET OBJECTIVITÉ	9
5.3 RESSOURCES DE LA VÉRIFICATION INTERNE	9
5.4 PLAN DE VÉRIFICATION AXÉ SUR LES RISQUES	10
5.5 RENDEMENT DE LA VÉRIFICATION INTERNE.....	10
5.6 RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE.....	11
5.7 SUIVI DES PLANS D'ACTION DE LA GESTION	11
6.0 PRÉOCCUPATIONS IMPORTANTES ET RECOMMANDATION D'AMÉLIORATION	11
7.0 CONCLUSION	12
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	13

MESSAGE AU PRÉSIDENT DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Au nom des membres externes du comité de vérification (CV) de l'Agence spatiale canadienne (ASC) j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel, couvrant l'exercice 2011-2012. J'aimerais souligner l'appréciation exprimée par mes collègues externes de faire partie du CV de l'ASC. De plus, les membres considèrent que leur travail a été grandement facilité dû à la présence du président de l'ASC à chacune des réunions.

La complexité des enjeux liés au domaine spatial dans un contexte international ainsi que le rôle stratégique que joue l'ASC pour l'ensemble du gouvernement du Canada a permis aux membres du CV d'approfondir leur connaissance du contexte dans lequel doit opérer l'ASC. L'ASC interagit avec des partenaires internationaux, avec l'industrie, avec les autres ministères et avec les universités et est, par conséquent, exposée à des risques pour lesquels elle ne maîtrise pas toutes les composantes. Cette situation rend la planification stratégique et la gouvernance encore plus complexe.

Les membres du CV ont exprimé leurs préoccupations relativement à l'instabilité financière dans laquelle se trouve présentement l'ASC dû à la situation économique actuelle et qui risque d'entraver sa capacité à planifier à long terme. Cette incertitude financière contribue à l'augmentation du risque organisationnel relativement à la viabilité de l'ASC et à sa capacité à réaliser ses activités tout en maintenant ses partenariats internationaux.

Le présent rapport a été rédigé conformément aux exigences de l'alinéa 6.6.1.2 de la *Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada* qui prévoit que le rapport devra :

- résumer les résultats de l'examen que le comité a fait des secteurs de responsabilité;
- présenter une évaluation des membres indépendants de la capacité, de l'indépendance et du rendement de la fonction de vérification interne et énoncer des recommandations, au besoin, à cet égard; et
- présenter entièrement et uniquement les vues des membres indépendants, peu importe l'aide reçue des agents de l'Agence dans la préparation du rapport annuel.

Malgré le nombre restreint de rapports de vérification qui nous a été soumis, nous sommes satisfaits des recommandations issues de ces rapports, de même que des échanges que nous avons eus lors des présentations qui nous ont été faites au cours l'année. Nous sommes disposés à discuter avec vous du contenu du présent rapport au moment que vous jugerez opportun.

Alain Jolicoeur, président du comité de vérification

Date

1.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le CV de l'ASC est composé de quatre membres dont l'administrateur général. La présidence du CV est assumée par un des trois membres externes. Le CV vient de terminer sa deuxième année de fonctionnement.

Durant les quatre réunions et les trois téléconférences tenues en 2011-2012, le CV a assuré un dialogue direct, transparent et constructif entre ses membres et la haute direction de l'ASC.

Au cours de l'année 2011-2012, l'ASC a effectué une revue stratégique de ses programmes de façon à planifier sa contribution au plan d'action pour la réduction du déficit (PAR). Les membres du CV ont été sollicités afin de fournir des avis et des conseils à la haute direction.

Voici un résumé des observations que les membres externes ont formulées en regard de chaque section du présent rapport :

1. Mandat du comité de vérification

Le rapport annuel 2011-2012 porte sur les rôles et les responsabilités que le CV a endossés au cours de l'année, conformément à la charte et au plan annuel du CV de l'ASC. Les membres externes ont fourni objectivement au président de l'ASC des conseils et des recommandations indépendantes sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance fournie à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôles et de gouvernance de l'Agence.

2. Résumé des activités entreprises et résultats des examens

Au cours de la dernière année, les membres externes ont assisté à des séances d'orientation afin de mieux comprendre les opérations de l'ASC et ainsi, leur permettre de mieux s'acquitter de leurs tâches.

Les membres ont eu l'occasion de commenter et d'approuver trois rapports de vérifications qui présentaient des recommandations jugées pertinentes dans l'optique d'une amélioration constante des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôles et de gouvernance de l'Agence. Toutefois les membres du CV sont d'avis que le nombre de projets de vérifications que la fonction de vérification entreprend au cours d'une année devrait être supérieur au niveau actuel.

3. Évaluation des secteurs de responsabilité du comité de vérification

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du CV ont eu l'occasion d'examiner une variété de documents couvrant l'ensemble des aspects de la gestion de l'ASC, à savoir, le cadre de valeurs et d'éthique, la gestion du risque, la gouvernance et le cadre de contrôle de la gestion, les états financiers, de même que le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et priorités.

Les membres du CV sont satisfaits des efforts réalisés par l'ASC relativement à la documentation d'environ 40 processus de contrôles internes importants au sein de l'Agence, de même que des mesures mises en place afin d'assurer un milieu de travail respectant les valeurs et l'éthique. Le CV est également d'avis que l'Agence est très rigoureuse dans l'élaboration de ses différents rapports ministériels, ce qui ajoute de la crédibilité à ces rapports. Toutefois, à ce moment-ci, le CV n'est pas en mesure de formuler une opinion relative à certains secteurs de responsabilités sur lesquels il doit se prononcer puisqu'il n'a pas encore eu l'opportunité d'examiner la nouvelle

politique de gestion intégrée du risque ni le nouveau modèle de gouvernance qui est présentement en développement à l'ASC.

4. Évaluation de la capacité et du rendement de la fonction de vérification interne

La fonction de vérification a été en mesure d'exécuter et de présenter au CV une grande partie des projets de vérification prévus à son plan de vérification axé sur les risques. Une vérification a été annulée suite à la revue préliminaire et une autre a été reportée faute de ressources. D'autre part, une vérification interne horizontale planifiée par le BCG a été annulée suite à un changement de priorités. Au cours de l'année 2011-2012, la fonction de vérification a eu recours à la dotation par détachement afin de pallier à une portion du manque de ressources humaines à l'interne pour l'exécution de certaines vérifications.

Ceci dit, les membres du CV sont toutefois préoccupés par le nombre restreint de rapports de vérification produits au cours de la dernière année puisque ceci a pour effet de limiter leur capacité à formuler des conseils et des recommandations à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence.

5. Préoccupations importantes et recommandation d'amélioration

Les membres ont réitéré leur souhait de poursuivre les sessions d'orientation qui leur permettent d'élargir davantage leurs connaissances de l'ASC. Ils ont également suggéré que les entités vérifiées qui feront l'objet de vérification d'envergure ou à caractère particulier viennent faire une présentation à caractère informatif au CV afin de décrire leur domaine d'activités ainsi que le contexte dans lequel ils œuvrent. Ces sessions informatives faciliteraient leur compréhension de l'entité vérifiée lorsque viendra le temps d'approuver le rapport de vérification.

Les membres ont proposé que la fonction de vérification interne joue un rôle au niveau de la vérification du processus et des contrôles internes en place lors de l'élaboration des états financiers trimestriels et des états financiers prospectifs. Les membres ont également perçu une certaine lourdeur administrative quant à la production des rapports trimestriels et suggère d'examiner la possibilité qu'un système informatique produise systématiquement ces rapports afin de réduire la charge de travail liée à la production de ces rapports.

Les membres externes sont d'avis que le CV a rempli son mandat durant l'exercice 2011-2012 conformément aux exigences prévues dans sa charte (voir la *Charte du comité de vérification* à l'Annexe A) et selon son calendrier annuel. L'ASC a fourni un appui actif au CV afin qu'il ait en sa possession toute l'information dont il a besoin pour que les membres externes livrent des avis et conseils qu'ils jugent appropriés au président de l'ASC. Les membres du CV considèrent qu'ils ont mis en œuvre les actions appropriées afin de respecter les exigences de la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor tout en donnant des avis et conseil éclairés au président de l'ASC afin de renforcer la gouvernance, la gestion des risques et le cadre de contrôle de gestion de l'ASC.

2.0 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

2.1 OBJET

Les membres externes fournissent objectivement au président de l'ASC des conseils et des recommandations indépendantes sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance fournie à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôles et de gouvernance de l'Agence. À cet égard, les membres apprécient les différents documents présentés au CV, dont, entre autres, le plan de vérification axé sur les risques (PVAR) et les rapports de vérification.

Dans l'objectif de soutenir le président de l'ASC, le CV exerce d'une manière méthodique, intégrée et axée sur le risque, une surveillance des principaux secteurs de gestion, de contrôle et de reddition de comptes, y compris l'établissement de rapports, au sein de l'ASC. En leur qualité de ressource stratégique du président de l'ASC, les membres externes offrent également des conseils et des recommandations, sur demande, à propos de nouvelles priorités ou de préoccupations opérationnelles.

Le rapport annuel 2011-2012 du CV porte sur les rôles et les responsabilités que le comité a endossé, conformément à sa charte et à son calendrier annuel d'activités.

2.2 COMITÉ

Le Comité est constitué de quatre membres, soit le président de l'ASC et trois membres externes, dont l'un agit comme président du CV :

En 2011-2012, les membres étaient les suivants :

- Steve MacLean, président de l'ASC,
- Alain Jolicoeur, président du comité de vérification,
- Marie Bernard-Meunier; membre du comité de vérification, et
- Gérard Caron, membre du comité de vérification.

2.3 RÉUNIONS

Le Comité s'est réuni plusieurs fois durant l'exercice 2011-2012, notamment dans le cadre de quatre réunions officielles en juin, novembre, janvier et février, une session de travail en mai et trois téléconférences en novembre, février et mars.

2.4 CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La charte du CV respecte les exigences de la *Directive sur les comités ministériels de vérification* et elle identifie les responsabilités ainsi que les activités devant être réalisées par le CV. La charte mise à jour a été approuvée par le CV le 13 juin 2011. Une seule modification a été apportée à la charte du comité de vérification, cette modification concerne la décision d'accorder le pouvoir d'approbation des rapports de vérification aux membres du comité de vérification. Auparavant, ce pouvoir se limitait à recommander l'approbation de ces rapports par le président de l'Agence. Suite à la publication de la nouvelle *Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada* au 1^{er} avril 2012, la charte du CV sera mise à jour prochainement.

3.0 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ENTREPRISES ET RÉSULTATS DES EXAMENS

3.1 SESSION D'ORIENTATION À L'INTENTION DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Les membres externes ont assisté à des séances d'orientation afin de mieux comprendre les opérations de l'ASC, notamment :

- Présentation sur le profil de risques corporatifs et la gestion des risques organisationnels à l'ASC par le secteur gouvernance, planification et rendement (juin 2011); et,
- Présentation de l'historique de l'ASC, des programmes, des partenariats nationaux et internationaux, des services offerts aux ministères fédéraux et du plan spatial à long terme par le président de l'ASC (janvier 2012).

3.2 RAPPORT DE VÉRIFICATION INTERNE

Durant l'exercice, la dirigeante principale de la vérification (DPV) a soumis trois rapports de vérification interne pour examen et approbation par le CV. Les vérifications visées par ces rapports étaient celles prévues dans le PVAR. Les vérifications effectuées englobaient des aspects de la gouvernance, de la gestion du risque et du contrôle dans tous les secteurs d'activité de l'ASC.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CV a examiné et approuvé les rapports de vérification suivants:

- Vérification du contrôle de l'accès aux articles et services de défense contrôlés par l'ITAR;
- Vérification de l'analyse de rentabilisation des investissements importants; et,
- Vérification de la préparation de la relève.

L'examen des trois rapports de vérification présentés a résulté en l'approbation de l'ensemble des rapports. Par ailleurs, l'un d'entre eux a fait l'objet de critiques plus sévères et a été modifié suite aux suggestions des membres du CV.

Au cours de ce même exercice, le CV a également examiné les rapports de vérification interne horizontale du BCG suivants :

- Vérification interne horizontale de la tenue de dossiers électroniques dans les grands ministères et organismes; et,
- Vérification interne horizontale des subventions et contributions dans les grands ministères – Phase I.

Le premier rapport de vérification a fait ressortir les forces de l'ASC en matière de gestion de l'information. Pour ce qui est de la vérification interne horizontale des subventions et contributions, l'ASC n'a pas fait partie de cette vérification. Toutefois, le centre d'expertise en matière de subventions et contributions de l'ASC a été proactif et a fait une auto-évaluation de son cadre de gestion afin de le comparer avec les critères de la vérification interne horizontale et d'identifier des opportunités d'amélioration. Un plan d'action a par la suite été élaboré de manière à identifier les activités à mettre en œuvre dans le but d'améliorer le cadre de gestion des subventions et contributions. Ce plan d'action a été présenté au CV à titre informatif.

3.3 HUIS CLOS

Au cours de l'année, le CV a tenu des réunions à huis clos avec le DPV, le chef principal des finances (CPF) et le président de l'ASC et ce, après chacune des réunions du CV. Ces rencontres ont favorisé une discussion ouverte avec

les membres du CV et ont permis de parler librement de sujets parfois délicats et pour lesquels une discussion ouverte lors des réunions n'était pas appropriée. Ces rencontres ont également permis aux membres externes du CV d'obtenir de l'information plus précise à certains égards.

3.4 AUTO-ÉVALUATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Une auto-évaluation du comité de vérification a été effectuée en novembre 2011. Aucune faiblesse particulière n'a été identifiée lors de cet exercice, toutefois une discussion quant aux processus en place a permis d'identifier certaines possibilités d'amélioration.

4.0 ÉVALUATION DES SECTEURS DE RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

4.1 VALEURS ET ÉTHIQUE

Suite à la vérification du cadre de gestion des valeurs et de l'éthique présentée au CV en juin 2010, en plus du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la gestion présenté lors de la réunion du CV de juin 2011, le suivi continu de la mise en œuvre des plans d'action de la gestion implanté au cours de la dernière année a permis d'apprécier davantage les actions mises de l'avant tout au long de l'année afin de parfaire le cadre de gestion des valeurs et de l'éthique à l'ASC. Les actions mises en place au cours de l'année ont consisté en l'élaboration d'un plan de diffusion en matière de valeurs et d'éthique, la poursuite des activités du programme sur les valeurs et l'éthique et la sensibilisation du personnel quant au processus de divulgation d'actes répréhensibles en vigueur à l'ASC. Le CV est très satisfait des mesures mises en place afin d'assurer un milieu de travail respectant les valeurs et l'éthique.

4.2 GESTION DU RISQUE ET PROFIL DE RISQUE CORPORATIF

Une présentation de la méthodologie relative à l'élaboration du nouveau profil de risque corporatif a été effectuée lors de la réunion du 13 juin 2011. Il s'en est suivi des discussions entourant entre autres, le niveau de tolérance accepté par l'organisation et comment la gestion intégrée du risque sera utilisée pour la prise de décision.

Le CV est d'avis que l'ASC est sur la bonne voie en ce qui a trait à la mise en place d'un cadre de gestion intégrée du risque. La politique sur la gestion intégrée du risque qui a été approuvée par le comité exécutif en février 2012 est un premier pas dans la bonne direction. Par ailleurs, à l'heure actuelle, il serait précipité pour le CV de donner une opinion sur le contenu de cette politique étant donné que les membres du CV n'ont pas encore eu l'opportunité de consulter cette dernière. Au cours de la prochaine année, le CV sera saisi de la nouvelle politique sur la gestion intégrée du risque et des procédures ou lignes directrices qui en découleront ainsi que du contenu du nouveau profil de risque corporatif. Le CV sera alors davantage en mesure de se prononcer sur la gestion intégrée du risque en place à l'ASC.

4.3 GOUVERNANCE ET CADRE DE CONTRÔLE DE LA GESTION

Au cours de l'année 2011-2012, les membres du CV ont eu l'occasion d'examiner et de commenter les résultats de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) de la Ronde VIII (2010-2011) de l'ASC de même que les résultats préliminaires 2011-2012. Pour ce qui est de l'aire de gestion « Vérification », celle-ci est passée de la cote « opportunité d'amélioration » à « acceptable ».

D'autre part, les membres du CV ont été exposés à divers éléments du cadre de contrôle de la gestion tout au long de l'année, et ce, lors de présentations de rapports de vérification, de procédures en place pour fins de préparation des états financiers trimestriels ou prospectifs ou des autres rapports ministériels ou encore lors de présentations à caractère informationnel ayant pour objectif de faire connaître les activités de l'ASC aux membres du CV.

Des discussions entourant le contexte, les rôles et les fonctions du groupe Gouvernance, planification et rendement ont eu lieu lors de la rencontre du CV du 13 juin 2011. Pour ce qui est de la gouvernance, les membres du CV ont constatés qu'une structure pour la prise de décision est en place et qu'elle semble solide. Il y a toutefois un nouveau modèle de gouvernance qui est présentement en développement à l'ASC et qui n'a pas encore été présenté aux membres du CV. Pour cette raison, le CV n'a donc pas eu l'opportunité de se pencher de façon exhaustive sur la gouvernance. Toutefois, le CV s'engage à donner une opinion sur l'avancement de ce nouveau modèle de gouvernance au cours de la prochaine année.

4.4 ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Les membres du CV ont examiné et commenté la version ébauche des états financiers de l'ASC. Leurs commentaires ont été considérés dans la version finale des états financiers. Les membres du CV ont constaté la conformité des états financiers aux normes comptables en vigueur. De plus, au meilleur de leur connaissance, les membres n'ont noté aucune inexactitude ou omissions importantes à l'égard des états financiers. Les membres ont toutefois fait deux suggestions, soit celle d'élaborer une présentation par programme afin de faciliter la compréhension et celle de clarifier l'incidence positive ou négative des écarts.

En date de mars 2012, plusieurs contrôles importants avaient été documentés par la direction des Finances, la majorité des actifs avait été passée en revue et l'exercice de recensement des biens inventoriés était terminé. Les membres du CV sont satisfaits des efforts réalisés par l'ASC dans l'optique de présenter des états financiers dont les chiffres sont supportés par un système de contrôle interne bien documenté. Pour ce qui est des états financiers prospectifs, ceux-ci sont utiles pour fins de planification et de contrôle.

Par ailleurs, les membres ont perçu une certaine lourdeur administrative quant à la production des rapports trimestriels. À leur avis, une réduction du nombre de rapport à produire pourrait être envisagée. Les membres du CV suggèrent également d'examiner la possibilité qu'un système informatique produise systématiquement ces rapports afin de réduire la charge de travail reliée à la production de ces rapports.

4.5 RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2010-2011 de l'ASC a été discuté avec le CV à la réunion du 10 novembre 2011. Les membres ont fait des commentaires mais n'ont fourni aucune appréciation globale jusqu'à maintenant. Par ailleurs, les membres n'ont noté aucune inexactitude ou omissions importantes. Les membres ont mentionné que le rapport décrivait adéquatement les activités menées par l'ASC et permettait d'informer les gens quant aux activités de l'ASC. Les activités de l'ASC sont plutôt complexes et celles-ci sont très bien expliquées dans le RMR. Les membres sont d'avis que l'Agence est très rigoureuse dans l'élaboration de ce rapport, ce qui ajoute de la crédibilité à ce rapport.

4.6 RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS

La version finale du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2011-2012 de l'ASC a été présentée par le secteur, gouvernance, planification et rendement à la réunion du 13 juin 2011. Les membres du CV ont suggérés de présenter l'impact des risques sur les parties prenantes et de mettre plus d'emphase sur les risques les plus importants.

La version préliminaire du RPP 2012-2013 de l'ASC a été présentée au CV le 8 février 2012. Les membres du CV ont fait des commentaires mais n'ont noté aucune inexactitude ou omissions importantes. Les membres ont toutefois suggéré d'élaborer une présentation par programme afin de faciliter la compréhension et de présenter les chiffres réels de l'année précédente afin de fournir une information complète aux décideurs.

La version finale du RPP 2012-2013 sera examinée par les membres du CV au cours de la prochaine année afin de déterminer la mesure dans laquelle les commentaires soulevés lors de leur revue de la version préliminaire ont été intégrés à la version finale du document.

5.0 ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ ET DU RENDEMENT DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE

La fonction de vérification interne s'est conformée à toutes les exigences de la *Politique sur la vérification interne*. Au cours de la dernière année, la fonction de vérification a renforcé son programme d'amélioration et d'assurance de la qualité et a finalisé la rédaction de son manuel de procédures. Elle est maintenant outillée pour faire face à de nombreux défis.

Le CV a donné son avis sur les aspects suivants de la fonction de vérification interne :

5.1 CHARTE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

La charte de la vérification interne propose un cadre de responsabilisation qui comprend sa mission, son autorité ainsi que ses responsabilités. La dernière mise à jour de la charte a été approuvée par le CV le 13 juin 2011.

5.2 INDÉPENDANCE ET OBJECTIVITÉ

La structure organisationnelle de l'ASC assure l'indépendance de la fonction de vérification puisque le personnel de vérification relève du DPV qui lui-même relève directement du président de l'ASC. La charte de la vérification interne garantit au personnel de vérification un accès libre à tous les renseignements, dossiers, employés et consultants selon ses besoins et veille à ce que la fonction de vérification interne ne soit pas entravée dans l'exercice de ses responsabilités et soit libre de présenter ses conclusions au président de l'ASC, au CV et au contrôleur général du Canada.

5.3 RESSOURCES DE LA VÉRIFICATION INTERNE

La DPV est maintenant en poste de façon permanente depuis le 17 août 2011. La fonction de vérification interne comporte quatre postes, dont un chef, opération de vérifications et pratiques professionnelles et trois vérificateurs seniors. Il est à noter que le poste de chef, opération de vérifications et pratiques professionnelles est comblé de façon temporaire depuis novembre 2010 par un détachement d'une période de deux ans.

Lors de l'exercice 2011-2012, la fonction de vérification interne a eu recours à des services professionnels externes pour l'inspection des pratiques professionnelles et l'examen interne indépendant des dossiers de vérification. Aucune vérification n'a été entreprise au cours de l'exercice 2011-2012 par l'entremise de fournisseurs de services professionnels.

Ceci dit, les membres du CV sont toutefois préoccupés par le nombre restreint de rapports de vérification produits au cours de la dernière année puisque ceci a pour effet de limiter leur capacité à formuler des conseils et des recommandations à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence.

5.4 PLAN DE VÉRIFICATION AXÉ SUR LES RISQUES

La DPV a déposé le PVAR couvrant les exercices 2011-2012 à 2013-2014 à la réunion du CV du 13 juin 2011. La méthodologie pour l'élaboration du PVAR a été revue afin d'appliquer davantage les lignes directrices du *Guide sur la Planification de la vérification interne pour les ministères et organismes* du Bureau du contrôleur général (BCG). La nouvelle méthodologie a été présentée à la réunion du 21 mars 2011 du CV pour en informer les membres et pour obtenir leur apport. Les membres du CV ont mentionné leur intérêt à approfondir leur connaissance de l'univers de risque de l'ASC afin d'être plus précis dans leur commentaire sur le PVAR. La DPV prévoit présenter le PVAR couvrant les exercices 2012-2013 à 2014-2015 à la réunion du CV de mai 2012. Les membres du CV ont remarqué une évolution quant à l'analyse de risques des éléments de l'univers de vérification. En fait, la vérification interne a adapté l'univers de vérification ainsi que les risques associés à chacun des éléments de l'univers à la nouvelle architecture d'activités de programme. Les risques identifiés par la fonction de vérification pour chacun des éléments de l'univers de vérification ont été corroborés avec la gestion.

Les membres du CV sont satisfaits de l'analyse de risques effectuée selon la nouvelle méthodologie mise en place depuis mars 2011 et s'attendent à ce que cette analyse se raffine d'année en année.

5.5 RENDEMENT DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'auto-évaluation de 2008-2009 de la conformité de la fonction de vérification interne aux normes de l'Institut des vérificateurs internes sera présenté au CV de mai 2012. Celui-ci fait état des progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des recommandations. En fait, les sept recommandations ont été complétées à 100%, dont trois qui ont été complétées au cours de l'exercice 2011-2012.

En effet, depuis le 30 septembre 2011, la DPV siège à titre de membre consultatif sur le Comité directeur des systèmes d'information de l'ASC qui est un comité décisionnel composé de représentants provenant de tous les secteurs de l'Agence. Son implication sur ce comité permettra d'impliquer l'activité de vérification interne au cours des projets de développement de systèmes corporatifs. D'autre part, au cours de l'exercice 2011-2012, la fonction de vérification a terminé l'élaboration du manuel de politiques et procédures de la vérification interne de l'ASC (le *Manuel*) ainsi que la mise en œuvre du programme d'assurance qualité et d'amélioration continue dont il est fait mention dans le *Manuel*. Ces documents ont été présentés au CV le 12 janvier 2012. Le *Manuel* est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012.

Une inspection des pratiques professionnelles de la fonction de vérification interne a été effectuée en février 2012. Cette inspection a démontré que la fonction de vérification interne est généralement conforme avec les Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne et avec le Code de déontologie de l'*Institut des vérificateurs internes*. Les résultats de cette inspection permettront à la fonction de vérification interne d'indiquer

dans ses rapports de vérification que ses activités sont « *conduites conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* ». Il est à noter qu'aucune recommandation n'a été émise suite à l'inspection des pratiques professionnelles, seules des opportunités d'améliorations ont été identifiées.

5.6 RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE

Tel que mentionné à la section 3.2 du présent rapport, durant l'exercice, la DPV a soumis trois rapports de vérification interne pour examen et approbation par les membres du CV. Les vérifications visées par ces rapports étaient celles prévues dans le PVAR. Ces vérifications englobaient des aspects de la gouvernance, de la gestion du risque et du contrôle dans tous les secteurs d'activité de l'ASC.

D'autre part, une des vérifications identifiée dans le PVAR a été annulée suite à la phase de la revue préliminaire. Un document justifiant les raisons pour lesquelles la fonction de vérification a annulé cette vérification a été présenté et approuvé lors de la réunion du CV du 27 février 2012.

La liste des rapports de vérification approuvés en 2011-2012 est présentée à la section 3.2 du présent rapport.

5.7 SUIVI DES PLANS D'ACTION DE LA GESTION

Lors de la réunion de juin 2011, la DPV a présenté au CV, le *Rapport annuel de suivi des plans d'action de la gestion* en date du 31 mars 2011. Le rapport faisait état de 15 projets de vérification dont la mise en œuvre était en cours. Des 15 rapports de vérification présentés, trois démontraient que la mise en œuvre de leur plan d'action était complétée à 100% et quatre étaient pratiquement complétés. Pour ce qui est des autres rapports, la mise en œuvre des plans d'action se poursuit.

D'autre part, le rapport de 2002, dont l'état d'une recommandation était toujours en suspens l'an dernier, a été complété à 100% au cours de l'exercice 2011-2012. En fait, la mise en œuvre du processus de suivi continu des plans d'action de la gestion proposé l'an dernier par les membres du CV et implanté à partir de septembre 2011 a eu un impact positif sur la mise en œuvre des plans d'action de la gestion. Le fait de présenter un statut quant à la mise en œuvre des plans d'action à chacune des réunions du CV semble avoir eu un effet bénéfique sur la rapidité à laquelle les actions sont mises en œuvre.

6.0 PRÉOCCUPATIONS IMPORTANTES ET RECOMMANDATION D'AMÉLIORATION

Les membres du CV ont mentionné leur intérêt à poursuivre les sessions d'orientation des membres qui leur permettent d'élargir davantage leurs connaissances de l'ASC, mais plus particulièrement du côté stratégique plutôt que programmatique. De plus, il serait apprécié de la part des membres d'avoir la possibilité de poursuivre des dialogues ou échanges avec les dirigeants de l'ASC, et ce, pour avoir une meilleure compréhension des risques stratégiques, des défis et des enjeux de l'ASC.

Ils ont également suggéré que les entités vérifiées qui feront l'objet de vérification d'envergure ou à caractère particulier viennent faire une présentation à caractère informatif au CV afin de décrire leur domaine d'activités ainsi que le contexte dans lequel ils œuvrent. Ces sessions informatives faciliteraient leur compréhension de l'entité vérifiée lorsque viendra le temps d'approuver le rapport de vérification.

En ce qui concerne la gestion de l'ASC dans son ensemble, les membres du CV ont exprimé leurs préoccupations relativement à l'instabilité financière dans laquelle se trouve l'ASC dû à la situation économique actuelle et qui risque d'entraver sa capacité à planifier à long terme. Cette incertitude financière contribue à l'augmentation du risque

organisationnel relativement à la viabilité de l'ASC et à sa capacité à réaliser ses activités tout en maintenant ses partenariats internationaux.

Dans un autre ordre d'idées, les membres ont proposé que la fonction de vérification interne joue un rôle au niveau de la vérification du processus et des contrôles internes en place lors de l'élaboration des états financiers trimestriels et des états financiers prospectifs. Les membres ont également perçu une certaine lourdeur administrative quant à la production des rapports trimestriels et suggère d'examiner la possibilité qu'un système informatique produise systématiquement ces rapports afin de réduire la charge de travail liée à la production de ces rapports.

7.0 CONCLUSION

Les membres externes sont d'avis que le CV a rempli son mandat durant l'exercice 2011-2012 conformément aux exigences prévues dans sa charte (voir la *Charte du comité de vérification* à l'Annexe A) et selon son calendrier annuel. L'ASC a fourni un appui actif au CV afin qu'il ait en sa possession toute l'information dont il a besoin pour que les membres externes livrent des avis et conseils qu'ils jugent appropriés au président de l'ASC. Les membres du CV considèrent qu'ils ont mis en œuvre les actions appropriées afin de respecter les exigences de la *Politique sur la vérification interne* du Secrétariat du Conseil du Trésor tout en donnant des avis et conseils appropriés au président de l'ASC afin de renforcer la gouvernance, la gestion des risques et le cadre de contrôle de gestion de l'ASC.

ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

INTRODUCTION

La *Politique sur la vérification interne* du gouvernement fédéral entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 remplace la version précédente datée du 1^{er} avril 2006.

La présente politique vise à ce que, tant au niveau de chacun des ministères qu'au niveau de l'ensemble du gouvernement, la vérification interne et les comités de vérification fournissent aux administrateurs généraux et au contrôleur général, respectivement, une assurance et des conseils additionnels, en toute indépendance des cadres hiérarchiques, concernant les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Dans ce contexte, le comité de vérification est une composante essentielle de la structure de gouvernance de l'Agence spatiale canadienne (ASC) ainsi qu'une dimension critique d'un régime de vérification interne vigoureux et crédible.

Il incombe à l'administrateur général de mettre sur pied ce comité. Les pouvoirs qui sont conférés à cet égard découlent de la *Politique sur la vérification interne* et de la *Directive sur les comités ministériels de vérification* du Conseil du Trésor. La politique et la directive établissent les paramètres de base concernant la composition et le fonctionnement du comité de vérification. Elle définit également ses responsabilités, ses fonctions et son régime de reddition de comptes.

La directive prévoit entre autres, que le rôle, les responsabilités et les activités du comité de vérification soient documentés dans la charte du comité de vérification.

OBJET

Le comité de vérification fournit objectivement des conseils et des recommandations à l'administrateur général sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance fournie à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'ASC. Afin d'assurer ce soutien à l'administrateur général, le comité de vérification exercera d'une manière intégrée, axée sur le risque et méthodique une surveillance des principaux secteurs de gestion, de contrôle et de reddition de comptes, y compris l'établissement de rapports, au sein de l'ASC.

En sa qualité de ressource stratégique pour l'administrateur général, le comité de vérification fournira également des conseils et des recommandations à la demande de l'administrateur général sur des nouvelles priorités spécifiques émergentes, des préoccupations, des risques, des opportunités ou des rapports de reddition de comptes.

MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Composition

Le comité de vérification est composé de quatre membres dont l'administrateur général. Les trois membres externes sont choisis conjointement par l'administrateur général et le contrôleur général et sont approuvés par le Conseil du Trésor.

Présidence

La présidence du comité de vérification est assumée par un membre externe.

Le président convoque les réunions du comité, en fixe l'ordre du jour et dirige les réunions. Les ordres du jour des réunions du comité seront finalisés en consultation avec l'administrateur général.

Mandats et durée des mandats

Un membre de l'extérieur ne peut siéger pendant plus de deux mandats. Un mandat normal dure quatre ans. Néanmoins, afin d'assurer la continuité au sein du comité de vérification, le recrutement de membres par l'administrateur général peut être échelonné. Ceci signifie qu'une nomination initiale peut avoir une durée de moins de quatre ans.

RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Fréquence

Le comité de vérification se réunira au moins quatre fois par année. Le comité de vérification établira son calendrier de réunions au moins six mois à l'avance afin que la direction et les vérificateurs de l'ASC puissent mettre au point l'information et les rapports dont le comité a besoin pour appuyer ses travaux. La révision du calendrier des réunions constituera une mesure exceptionnelle.

L'administrateur général peut décider en tout temps de se réunir avec les membres du comité pour connaître les résultats de leurs travaux et demander tout conseil dont il aurait besoin.

QUORUM

Le quorum est établi par une majorité des membres (3). Il ne peut y avoir de remplaçants.

Préparation et présence des membres

Pour accroître l'efficacité des réunions du comité de vérification, chaque membre devra :

- consacrer le temps nécessaire à préparer chaque réunion et à y participer en lisant les rapports et les documents préparatoires fournis pour la réunion;
- maintenir une excellente fiche d'assiduité.

Présence des non-membres

Le chef principal des finances (CPF) et le dirigeant principal de la vérification (DPV) assisteront à toutes les réunions du comité de vérification. Le président peut demander la présence d'autres représentants de l'ASC.

Au besoin, le président peut demander à un représentant principal du Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada d'assister à la réunion pour discuter des plans, des constatations et des préoccupations du BVG. Si nécessaire, le président peut aussi demander à des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada d'assister aux réunions du comité de vérification.

Procès-verbal des réunions

Pour chaque réunion, on établira un procès-verbal qui comportera un registre des présences. Le procès-verbal inclut un registre des décisions prises ainsi qu'un sommaire de la discussion qui éclaire sur les sujets et les sous-thèmes abordés.

Réunions à huis clos

À chacune de ses réunions, le comité de vérification tiendra normalement une rencontre individuelle à huis clos avec le CPF de l'ASC, le DPV, le président de l'ASC, le représentant du BVG, lorsqu'il est présent et tout autre représentant que le comité peut vouloir rencontrer.

ACTIVITÉS

Accès du comité de vérification

Le comité de vérification a librement accès au DPV et au CPF, de même qu'aux autres employés et documents de l'ASC (dans le respect des dispositions législatives applicables) si cela lui est nécessaire pour remplir son mandat.

Les DPV et CPF ont librement accès au comité de vérification ainsi qu'à son président.

Plan pour les activités du comité de vérification

Le président du comité de vérification préparera un plan afin de garantir que les responsabilités annuelles et courantes du comité sont prévues et exécutées intégralement. Ce plan sera présenté au comité pour qu'il soit approuvé.

Orientation, formation et éducation permanente des membres du comité de vérification

Le comité de vérification ne peut remplir son rôle que si ses membres sont bien informés. Les membres du comité recevront une orientation et une formation formelle au sujet des buts, responsabilités et objectifs du comité ainsi que des activités de l'ASC. Un processus d'apprentissage permanent – p. ex., au moyen de séances d'information sur les nouveaux risques et enjeux – sera également mis en place.

Soutien au comité de vérification

On fournira au comité de vérification les ressources qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle, ses responsabilités et ses fonctions. S'il le juge nécessaire pour assumer ses responsabilités, et ce, dans le respect de son mandat, le comité de vérification a le pouvoir de solliciter une assistance et des conseils indépendants.

Un soutien au niveau du secrétariat sera fourni pour les activités du comité de vérification. Ce soutien comprend :

- la préparation en temps opportun de tous les avis et ordres du jour des réunions;
- la coordination des présentations et la distribution des rapports ou des documents connexes qui sont préparés pour informer le comité de vérification ou aux fins d'examen par ce dernier;
- la préparation et la distribution en temps opportun des procès-verbaux des réunions;
- l'exécution d'autres tâches pouvant être assignées.

RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Les principaux secteurs de responsabilité sur lesquels doit normalement se pencher le comité de vérification sont énoncés ci-après. Toutefois, l'administrateur général établira les priorités et les points d'intérêt particuliers du comité, en consultation avec ce dernier et en tenant compte du mandat, des objectifs et des priorités de l'ASC ainsi que des risques connexes qui touchent l'ASC et le gouvernement. L'administrateur général doit donc veiller à ce que chacun des grands secteurs suivants soit examiné en tenant dûment compte des risques et selon un cycle approprié :

- **Valeurs et éthique** : les mesures établies par la direction pour se conformer aux valeurs de la fonction publique et les promouvoir et assurer le respect des lois, des règlements, des politiques et des normes d'éthique;
- **Gestion du risque** : le profil de risque corporatif et les mesures établies par l'agence pour gérer ces risques; et
- **Cadre de contrôle de la gestion** : les mesures de contrôle interne de l'agence, y compris les vérifications qui peuvent émaner des gestionnaires (p. ex., les vérifications des bénéficiaires des paiements de transfert).

Fonction de vérification interne

Le comité de vérification doit :

- recommander et revoir périodiquement la charte de vérification interne de l'ASC aux fins de son approbation par l'administrateur général;
- examiner les ressources affectées à la fonction de vérification interne pour déterminer si elles sont adéquates;
- examiner et recommander aux fins d'approbation l'appréciation annuelle des risques et le plan de vérification interne pluriannuel préparés par le DPV;
- surveiller et évaluer le rendement de la fonction de vérification interne;
- donner des conseils à l'administrateur général au sujet du recrutement et de la nomination du DPV, ainsi que de son évaluation de rendement;
- obtenir et approuver aux fins d'approbation les rapports de vérification interne et les plans d'action de la gestion qui visent à donner suite aux recommandations;
- obtenir et examiner les rapports périodiques présentant les progrès réalisés par rapport au plan de vérification interne, y compris un rapport annuel de la situation produit par le DPV;
- être informé des missions ou des tâches en vérification qui n'entraînent pas la présentation d'un rapport au comité, ainsi que de toutes les questions importantes qui découlent de ces travaux.

En ce qui concerne le *Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et les organismes centraux*, le comité de vérification doit :

- conseiller l'administrateur général au sujet du caractère adéquat des mesures qui visent à appuyer le BVG, les autres mandataires du Parlement et les organismes centraux dans l'exécution de leurs travaux de vérification concernant l'ASC;
- être informé de tous les travaux de vérification relatifs à l'ASC qui doivent être entrepris par le BVG, d'autres agents du Parlement ou des organismes centraux;
- examiner les ébauches des rapports de vérification du BVG, des autres mandataires du Parlement et des organismes centraux, que peut soumettre l'administrateur général, et, comme peut le demander l'administrateur général, recommander aux fins d'approbation les réponses et les plans d'action correspondants de l'ASC;
- rencontrer périodiquement des représentants du BVG et recueillir leurs commentaires et leurs avis au sujet des questions touchant les risques, les contrôles et la gouvernance de l'ASC;
- être informé des questions et des priorités qui se rapportent à la vérification et qui ont été soulevées par les organismes centraux et, comme peut le demander l'administrateur général, recommander les mesures qui devraient être prises;
- être informé des répercussions des initiatives lancées à l'échelle du gouvernement dans le but d'améliorer les pratiques de gestion, et conseiller l'administrateur général à ce sujet.

En ce qui concerne *le suivi des plans d'action de la direction* :

- Le comité de vérification est chargé de conseiller l'administrateur général au sujet de l'efficacité des mesures établies pour surveiller la mise en œuvre et assurer le suivi des plans d'action de la gestion qui répondent aux recommandations de la vérification interne, du BVG, d'autres vérificateurs ou d'autres organismes centraux.
- Le DPV est chargé de faire rapport périodiquement au comité de vérification dans le but d'indiquer si les plans d'action de la gestion ont été mis en œuvre et, selon ses travaux de suivi axés sur le risque, s'il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité des mesures prises. Les rapports du DPV cerneront les secteurs où la gestion a, selon les conclusions tirées, accepté un niveau de risque inacceptable pour le ministère ou le gouvernement.

Au chapitre des *états financiers et des rapports de comptes publics*, le comité de vérification doit :

- de concert avec la gestion, examiner les états financiers de l'ASC ainsi que tous les principaux jugements et toutes les principales estimations comptables qu'ils renferment et donner des conseils à l'administrateur général au sujet de toute question apparente d'importance qui peut nuire à la présentation fidèle des états.
- si les états financiers du ministère font l'objet d'une vérification, le comité de vérification doit examiner :
 - i. les états financiers vérifiés en collaboration avec le vérificateur externe et la haute gestion et discuter de toute correction importante devant être apportée aux états financiers par suite de la vérification et de toute difficulté ou de tout différend avec la gestion qui s'est produit au cours de la vérification;
 - ii. les lettres de recommandation découlant de la vérification externe des états financiers de l'ASC ou des comptes publics;
 - iii. les constatations et les recommandations du vérificateur concernant les contrôles internes en place pour établir les états financiers;
 - iv. le cas échéant, le rendement du vérificateur externe.

En ce qui concerne *le rapport sur les risques et la reddition de comptes*, le comité de vérification

- est chargé d'examiner le profil de risque corporatif de l'ASC et donner tout conseil pertinent à ce sujet à l'administrateur général.
- est chargé d'obtenir des copies du Rapport sur les plans et les priorités, du Rapport ministériel sur le rendement et de tout autre rapport important de reddition de comptes de l'ASC. Ces documents serviront de fondement aux travaux du comité et aux conseils à donner à l'administrateur général. Au cours de l'examen de ces documents, le comité de vérification sera attentif aux inexactitudes ou aux omissions importantes qui pourraient être présentes dans ceux-ci et donnera des conseils à ce sujet.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Auto-évaluation du comité de vérification

Le comité de vérification doit auto évaluer périodiquement son rendement.

Note: L'objectif de cet exercice étant de contribuer à un processus d'amélioration continue du comité de vérification pour l'exécution de ses responsabilités. La discussion qui survient entre les membres au sujet des résultats et des implications de l'auto-évaluation fait partie intégrante de ce processus.

RAPPORT SUR LA REDDITION DE COMPTES PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification doit préparer, à l'attention de l'administrateur général, un rapport annuel qui :

- résume les activités du comité et les résultats de ses examens;
- présente son évaluation du système de contrôle interne de l'ASC;
- documente toutes les grandes préoccupations que le comité peut avoir à l'égard du cadre et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'ASC;
- présente son évaluation de la capacité et du rendement de la fonction de vérification interne;
- présente, au besoin, des recommandations en vue de l'amélioration des processus de gestion des risques, de contrôle et de reddition de comptes, y compris des recommandations pour améliorer la fonction de vérification interne à l'ASC;
- fournit d'autres information ou documents qu'il juge importants pour présenter de la meilleure façon un portrait juste et complet de ses activités et résultats, ainsi que du contexte dans lequel ces informations doivent être interprétées (par exemple, il est de bonne pratique pour le comité de vérification de divulguer ou d'inclure sa charte dans son rapport annuel).

L'administrateur général sera pleinement informé du contenu de ce rapport annuel avant qu'il ne soit finalisé.

Ce rapport annuel sera mis sans délai à la disposition du contrôleur général (c'est-à-dire, en temps normal, dans le mois ou les deux mois qui suivent sa transmission à l'administrateur général).

EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification doit examiner périodiquement la pertinence de sa charte aux fins d'approbation par l'administrateur général.

Activités et calendrier du comité de vérification

Un calendrier annuel des activités du comité de vérification a été établi et sera mis à jour régulièrement.